

**Si les températures maximales et les précipitations sont très proches des normales sur la première décade de juin, ce qui donne cette impression de fraîcheur, ce sont les minimales très fraîches à plus de 5°C en dessous des normales. Cela dit, même si les amplitudes thermiques sont importantes, ces conditions sont favorables au remplissage des grains.**

A l'échelle de l'Europe, ces conditions sont toutefois exceptionnelles car de grandes masses d'air très chaud nous entourent du nord au sud en passant par l'est avec des températures caniculaires en Pologne par exemple.

## **BLE**

### **Maladies sous contrôle**

Quasiment tous les blés ayant atteint le stade début formation du grain, il n'y a plus d'intervention fongicide à prévoir. Les conditions climatiques devraient provoquer de nouvelles sorties de taches de septoriose dans les témoins non traités, mais en culture la dose du dernier traitement (ou unique en PI), assure actuellement la persistance y compris sur rouilles. Dans certains témoins non traités, le seuil de 50% des F3 touchées n'est toujours pas atteint. En situations pluvieuses en floraison, les températures froides du matin seraient plutôt favorables aux contaminations par microdochium nivale que par les fusarium roseumun. C'est un moindre mal car microdochium nivale n'est en pratique pas source de production de DON. A suivre jusqu'au stade pâteux : la rouille brune sur variétés sensibles comme Boregar par exemple.

### **Pucerons : pression faible à suivre**

Les seuls bioagresseurs à surveiller désormais sont les pucerons des épis jusqu'au stade laiteux (à pâteux sur de fortes infestations). Depuis 2004 les interventions aphicides n'ont été que très exceptionnellement nécessaires sur épis, entre autre grâce au travail efficace des auxiliaires. Même si la fraîcheur du matin les rend plus discrets, dès le premier rayon de soleil les syrphes par exemple, reprennent leur vol stationnaire au niveau des épis, recherchant une éventuelle colonie de puceron pour y déposer un nombre proportionné d'oeufs. Les variétés barbues sont moins sensibles. Ne pas anticiper le seuil de 1 épi sur 2 colonisé et fin du risque au stade laiteux (pâteux sur très forte infestation). Le risque cécidomyies diminue à partir du stade floraison car les grains prennent de l'avance sur les éventuelles larves. Il n'est plus justifié d'intervenir surtout que les conditions climatiques ne sont pas favorables aux vols. Ce risque est assez inféodé aux parcelles, dans ce cas une variété tolérante est à privilégier, sur lesquelles aucune intervention spécifique n'est nécessaire même si vous observez des femelles en position de ponte. Les larves ne se développeront pas. Les nervures rongées par les lémas (criocères) sont d'un impact négligeable sur le rendement, nul en pratique.

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 11 juin 2019 (BSV G.C. N°xx), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszki. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

*La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA.*